

L'ajournement

recommandations de la commission royale à l'égard de Donald Marshall.

De toute manière, je répète qu'il y a des choses que le gouvernement fédéral peut faire. À l'heure actuelle, la loi sur l'équité en matière d'emploi est à l'étude après cinq ans d'application. Nous n'ignorons pas que le racisme est lié à un chômage élevé, à la pauvreté et au manque d'instruction et de formation. J'estime qu'on pourrait faire bien des choses pour renforcer la loi sur l'équité en matière d'emploi afin de vraiment donner une chance aux minorités visibles, qui constituent l'un des groupes cibles conformément à la loi.

Actuellement, aucune sanction efficace n'est prévue dans la loi. Même s'il y est précisé que les sociétés de compétence fédérale doivent adopter un programme d'action positive à l'intention des minorités visibles, il n'y a aucune sanction pour les sociétés qui ne respecteraient pas cette obligation. De plus, la loi ne s'applique qu'aux sociétés comptant 100 personnes ou plus et n'est pas applicable au gouvernement fédéral.

En conclusion, je presse le gouvernement de prendre des mesures plus efficaces pour combattre le racisme au Canada. Prenons les devants pour endiguer ce fléau avant qu'il ne s'installe vraiment. Actuellement, aucune sanction efficace n'est prévue dans la loi.

[Français]

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, depuis l'entrée en vigueur en 1985 de l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés qui porte sur les droits à l'égalité, le Canada a accompli des progrès importants.

Le gouvernement fédéral est déterminé à jouer un rôle de chef de file pour éliminer le racisme et la discrimination raciale. C'est pourquoi, madame la Présidente, l'été dernier, à la suite des événements survenus à Halifax et à Montréal et qui ont engendré des tensions raciales, le ministre Gerry Weiner a créé, en Nouvelle-Écosse, le Groupe consultatif sur les relations interraciales.

Le Groupe consultatif composé de représentants des trois niveaux de gouvernement et de la communauté noire avait pour mandat d'élaborer un plan d'action et de présenter des recommandations visant à lutter contre le racisme. Ainsi, en trente jours, le Groupe consultatif a réussi à préparer un rapport qu'il a soumis à M. Weiner. C'est un excellent exemple de ce que nous pouvons accomplir en travaillant ensemble.

Madame la Présidente, le Canada continue de mettre en valeur les principes fondamentaux énoncés dans la Loi sur le multiculturalisme canadien.

Parmi les initiatives prises dans ce domaine, permettez-moi de souligner la création du Centre canadien de la police sur les relations interraciales. Ce Centre, dont le bureau principal est situé à Ottawa, fonctionne comme un organisme indépendant. Il a pour objectif d'améliorer les relations entre la police et les différents groupes culturels au Canada.

D'autres initiatives ont été prises afin de mettre en oeuvre une stratégie globale en la matière. Parmi celles-ci, notons le financement de conférences sur les minorités visibles et la police dans les provinces de l'Atlantique, ainsi que l'octroi de fonds à l'Association canadienne des commissions scolaires qui élabore actuellement des politiques et des stratégies en vue d'abolir les obstacles à l'égalité dans les écoles.

Ensemble, madame la Présidente, nous pouvons faire du Canada une véritable terre d'espoir, un pays où les Canadiens de toutes origines seront représentés au sein de nos institutions, un pays où la dignité et la diversité de la population seront protégées et valorisées.

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Coline Campbell (South West Nova): Le 24 septembre, j'ai demandé au ministre de la Défense nationale si, malgré la création d'un groupe de travail chargé d'étudier la question de réduire l'infrastructure excédentaire des Forces armées canadiennes, on allait quand même construire les installations annoncées en juillet pour la réserve navale.

• (1810)

Le ministre a déclaré qu'on ne mettait pas en cause ces installations. Je trouve injuste qu'on consacre des millions de dollars à ces nouvelles installations étant donné les autres fermetures qui ont lieu dans le cadre de la politique de défense annoncée par le ministre.

Je voudrais signaler au ministre, par l'entremise de la secrétaire parlementaire, ce que cela signifie pour une base comme Cornwallis, qui a une longue tradition militaire et navale, de voir qu'on va construire de nouvelles installations navales, alors que nous procédons à des coupes sombres dans une région où près de 20 000 personnes dépendent de la base.

Plus tôt cette année, le ministère de la Défense nationale a annoncé que le nombre de recrues à Cornwallis diminuerait de 60 p. 100. Ainsi, 4 100 recrues sont sorties de Cornwallis en 1989-1990, mais leur nombre tournera autour des 2 000 au cours des années qui viennent,